



FORMULAIRE D'INSCRIPTION au Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP)

à retourner avant le 4 janvier 2021 à 18h00

Je soussigné(e) :

Propriétaire du bateau amarré au Port de Plaisance de La Rochelle,

☐ Sollicite mon inscription sur la liste électorale du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance de La Rochelle (C.L.U.P.P.).

☐ En tant qu'électeur, je souhaite me porter candidat comme membre à la prochaine élection du Comité Local des Usagers Permanents du Port

Tous les plaisanciers inscrits sur les listes électorales recevront début mars les éléments nécessaires pour qu'ils puissent élire leurs représentants (bulletins des candidats, modalités d'accès aux professions de foi, enveloppes de vote, procédure de vote).

Les plaisanciers portant leur candidature recevront un bulletin qui leur permettra d'inscrire leur profession de foi. Celle-ci sera ensuite affichée sur le site internet du port, pour être accessible à tous les électeurs du CLUPP : <http://www.portlarochelle.com>

Le vote est fixé au lundi 22 mars 2021, au bureau du bassin des chalutiers (à côté de l'aquarium) de 10h00 à 17h00, ou par correspondance avant le lundi 15 mars 2021 à 18h00.

Les résultats du scrutin seront affichés le soir même au bureau du bassin des chalutiers, à la Capitainerie des Minimes, et sur le site internet du port de plaisance.

Les représentants élus du CLUPP seront invités aux réunions des usagers du Port une fois par an, ils siègeront également au Conseil Portuaire (Article R5314-17 et suivants du Code des Transports). Les membres du conseil portuaire seront nommés par arrêté du maire.

Fait à _____ le, _____

Signature :